

Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 20 décembre 2022

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics.

Régulièrement, le prolongement de la bande de covoiturage existant sur l'autoroute A6 du côté belge vers notre capitale fait sujet chez nos voisins belges. Dans la réponse à la question parlementaire n°5545, Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics indique que l'aménagement d'une bande de covoiturage sur l'A6 ne peut encore être estimé ni d'un point de vue financier, ni d'un point de vue du timing.

- J'aimerais dès lors savoir de Monsieur le Ministre si ce projet est toujours d'actualité ?
- Quel est son état d'avancement et quel est, le cas échéant, le timing pour l'ouverture d'une telle bande de covoiturage du côté luxembourgeois ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.



Mars Di Bartolomeo  
Député



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Mobilité  
et des Travaux publics

**Réponse du Ministre de la Mobilité et des Travaux publics à la question parlementaire n° 7397 du 20 décembre 2022 de Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo.**

Suivant le plan national de mobilité 2035 (PNM35), l'autoroute A6 profitera d'une voie de priorisation pour bus et covoitureurs afin d'organiser la mobilité en 2035 dans le corridor de transport A6/CFL50. Ainsi, le projet d'aménagement d'une voie de covoiturage sur l'autoroute A6 est toujours d'actualité.

Les études actuelles prévoient d'étendre le projet de covoiturage de la frontière belgo-luxembourgeoise à Sterpenich jusqu'à Luxembourg-Ville par l'ouverture d'une voie dédiée au covoiturage et aux transports publics à l'aide de l'affectation dynamique des voies, contrairement à une définition statique telle que pratiquée sur l'E411 en Belgique.

Comme déjà évoqué dans la réponse à la question parlementaire n°5545 du 21 janvier 2022 de Monsieur le Député Max Hahn, ni le calendrier, ni le financement ne peuvent être estimés à ce stade.

Néanmoins, les études techniques ont été entamées en considérant que, non seulement le gabarit de l'autoroute devra être adapté, mais également les modules du système de gestion du trafic LTMS du CITA devront être développés. Des évaluations de systèmes de surveillance relatifs au covoiturage sont également en cours.

Différentes études pour une modification de l'A6 ont déjà été lancées, notamment le remplacement du pont enjambant l'A6 portant la piste cyclable PC12. L'intégration d'un passage à faune, tel qu'il est prévu dans le plan national de protection de la nature, en fait également partie.

En outre, le réaménagement de l'échangeur de Steinfort en interaction avec le raccordement avec l'aire de Capellen devra être prévu.

Luxembourg, le 3 février 2023

Le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

(s.) François Bausch